



Faug, le 05 mars 2020

N/Réf : MH/cv

PREAVIS MUNICIPAL N° 02 / 2020

Acquisition d'une benne compacteuse

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le présent préavis concernant le remplacement de la benne compacteuse existante par une nouvelle installation.

- **Préambule**

Il y a 17 ans que la benne compacteuse a été installée à côté de la déchetterie. Durant ce laps de temps, nous avons déjà procédé à plusieurs réparations. Il est à relever que le jus produit par la compression des déchets dans la benne est très corrosif. D'autre part, le mouvement de va-et-vient de la presse provoque une usure de la plaque métallique située au fond de la benne. Le modem pour la transmission des alarmes sur les portables des employés communaux doit également être adapté, suite à l'abandon par Swisscom du réseau 2G.

- **Argumentation**

Nous avons demandé au garage Kolly à Le Mouret, mandaté dans notre région par POTTINGER SA, fournisseur officiel de la benne actuelle, de nous établir deux offres, à savoir une pour la réparation de la benne et une autre pour le changement complet de l'installation.

Le devis pour la réparation s'élève à

Fr. 40'000.—

Le devis pour une nouvelle installation s'élève à

Fr. 75'746.80 TTC

La durée de vie d'un tel appareil est estimée à 15 ans. Forte de ces informations, la Municipalité a décidé de ne plus réparer l'ancienne benne et de procéder à son changement.

Nous avons demandé une seconde offre auprès de l'entreprise HUNKELER à Wikon. Dans sa version la meilleure marché, cette offre est supérieure de plus de Fr. 5'000.-- et ne prend pas en compte la nécessité de changer toutes les cartes actuelles qui ne seraient plus compatibles avec le nouveau programme informatique. Cela représente environ 500 cartes actives à échanger.



COMMUNE DE FAOUG

Faug, le 05 mars 2020

N/Réf : MH/cv

• **Conclusion**

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal

- vu le préavis municipal N°02/2020 du 05 mars 2020
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'autoriser la Municipalité à acquérir une nouvelle benne compacteuse ;
- D'octroyer un crédit de Fr. 76'000.- à cet effet ;
- De financer ce montant par un emprunt pour un montant de Fr. 76'000.-, aux meilleures conditions ;
- D'amortir l'investissement de Fr. 76'000.- sur une période de 10 ans, à raison de Fr. 7'600.- par année par le compte 451.331, la 1^{ère} fois au budget 2021 ;
- D'autoriser la Municipalité d'entreprendre tout ce qu'il faudra pour la mise en place de cette installation

La Municipalité a pris sa décision dans la séance du 10 février 2020

La Syndique :

M. HERRMANN

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire :

Ch. VEYRE